



Restauration Scolaire - Année 2023-2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILIALE

Dossier à déposer en mairie avant le 7 Juillet 2023

ENFANTS

1^{er} enfant

Nom & Prénom :

Né(e) le : à Dpt :

Sexe : Fille Garçon Classe en sept. 2023 :

2^{ème} enfant

Nom & Prénom :

Né(e) le : à Dpt :

Sexe : Fille Garçon Classe en sept. 2023 :

3^{ème} enfant

Nom & Prénom :

Né(e) le : à Dpt :

Sexe : Fille Garçon Classe en sept. 2023 :

RESPONSABLES LEGAUX

Mère Père Responsable légal

Nom d'usage :

Prénom :

☎ : / / / /

Adresse :

Nom, adresse et ☎ de l'employeur :

.....

.....

Mail :

Mère Père Responsable légal

Nom d'usage :

Prénom :

☎ : / / / /

Nom, adresse et ☎ de l'employeur :

.....

.....

Mail :

Une adresse mail est obligatoire afin de se connecter sur le portail familles

SITUATION FAMILIALE :

Mariés/Pacsés Séparés/Divorcés Union libre/Célibataire veuf/ve

En cas de séparation :

Personne ayant la charge de l'enfant : mère père garde alternée

REGIME :

CAF N° alloc :

MSA N° alloc :

Autre, Précisez :

RESTAURATION SCOLAIRE

Je souhaite inscrire mon/mes enfants pour une :

- Fréquentation permanente et régulière sur l'année scolaire** (du 4 sept. 2023 au 5 juillet 2024)
Jours demandés :
 tous les lundis tous les mardis tous les jeudis tous les vendredis
(Il ne sera plus utile de renvoyer la feuille de réservation chaque mois).
- Fréquentation mensuelle** : réservation à effectuer chaque mois sur le portail familles.

Régime : Sans porc Sans viande.

Protocole d'Accueil Individualisé: oui non (Voir annexe du règlement intérieur).

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

J'autorise Je n'autorise pas

Les prises de vue de photos/vidéos et leur diffusion sous toutes formes
à des fins représentatives des activités de la restauration scolaire.

DOCUMENTS A FOURNIR

À joindre obligatoirement lors de l'inscription en début d'année :

- Cette fiche de renseignements remplie,
 Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les activités extrascolaires
2023-2024,
 Une fiche sanitaire de liaison (une par enfant),
 La photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé.

**TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET OU REMIS AILLEURS
QU'EN MAIRIE SERA CONSIDERÉ COMME NUL.**

Je soussignée M ou/et Mme

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,
- M'engage à prévenir le plus rapidement possible la mairie,
en cas de changement de n° de téléphone, d'adresse ou d'employeur,
- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les clauses.

À , le

Signatures des deux parents :



Restauration Scolaire - Année 2023-2024

PRESENTATION et MODALITES D'INSCRIPTION

L'ensemble des enfants inscrits en maternelle et élémentaire peut accéder à la restauration scolaire municipale.

Pour bénéficier de ces services, **l'inscription est obligatoire et annuelle.**

Une adresse mail est obligatoire afin de se connecter sur le portail familles

Le dossier d'inscription est constitué de :

- La fiche de renseignements familiale remplie,
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les activités extra scolaire 2023-2024,
- Une fiche sanitaire de liaison (une par enfant),
- La photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé.

Dossier à déposer en mairie avant le 7 Juillet 2023

Horaires d'ouverture :

Le service de la restauration scolaire municipale est ouvert les :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de chaque semaine en période scolaire.

Mode de fréquentation :

La fréquentation peut-être (selon votre choix):

- soit PERMANENTE ET REGULIERE

Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024, les jours définis à l'inscription.

- soit MENSUELLE

La réservation sera à effectuer chaque mois sur le portail familles.

Mode de paiements :

- Chèque : à joindre obligatoirement à la réservation,
- Espèces : à déposer en mairie avec la réservation,
- Prélèvement automatique
si changement : Joindre un R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire),
- Carte Bancaire.

Les inscriptions seront acceptées dans la mesure où la totalité des paiements pour l'année 2022-2023 a été effectuée.

RAPPEL :

Je réserve = je paie

Je réserve en cours de mois ou je ne réserve pas et je viens = je paie 10 € le repas

Pour les enfants scolarisés en maternelle, deux paquets de lingettes sont à fournir en début d'année scolaire.